

CTL du 17/01/2020 Compte-rendu

Le Président du CTL a reproché aux Organisations syndicales d'évoquer des sujets nationaux alors qu'il n'est compétent que pour les sujets départementaux.

C'est un point de vue, mais pour les sections CFDT et CFTC la Direction locale applique la politique du gouvernement et les différents sujets qui font l'actualité : retraites, restructurations, mobilité professionnelle, gel du point d'indice...sont unilatéralement décidées par notre gouvernement et ont des impacts dans les départements, sur nos vies professionnelles et privées. Ces thèmes sont donc légitimement à aborder lors des réunions locales et à inscrire dans les PV centralisés à Bercy.

Le président du CTL a ensuite divulgué que le national réfléchit à l'intérêt de garder la gestion du service comptabilité dans les petits départements.

Pour la CFDT et la CFTC, il s'agit d'un indice supplémentaire de la fin de la DGFIP à l'échelon départemental...

Suppressions d'emplois

Les règles du jeu sont rebattues en raison d'un revirement de la politique du gouvernement en matière de services publics. En parallèle, la DG s'est rendu compte que, depuis plusieurs années, les petites directions étaient trop impactées négativement par les anciennes méthodes de calcul des suppressions d'emplois.

Les services publics en général et la DGFIP en particulier ne peuvent être gérés comme le serait une entreprise privée à la recherche de profits constants.

Les sections CFDT et CFTC arrivent une fois de plus à la conclusion que pendant longtemps seuls les enjeux financiers importaient. Elles restent sur la réserve quant à la réelle prise en compte, de la part du gouvernement, de la charge de travail à laquelle les agents doivent faire face.

Nouvelles règles

*Les gros turn-over dans les départements et par conséquent le nombre d'agents à former sur les 3 dernières années sont pris en compte.

*Le nombre d'agents dans le département : plus il sera faible, plus l'effort demandé en termes de suppressions d'emplois sera réduit.

*Les charges de travail ont plus d'importance cette année que les enjeux, ce qui est positif pour le Jura.

*l'environnement est également pris en compte : la fragilité des populations, l'âge, la pauvreté, la part de défaillants à la déclaration et au paiement. (cet item est moins favorable au JURA)

Concrètement, **3 emplois seront supprimés** au lieu des 4,4 prévus initialement répartis comme suit :

-Un AFIPA à la Direction ; un IDIV au SIP de Lons; un C au SIP de Poligny. Si la direction locale (DL) a jugé que le SIP de Poligny est le plus à même d'amortir cette suppression en raison de la baisse d'activité liée à la suppression de la TH. ***Les sections CFDT et CFTC pensent qu'il ne faut pas oublier le PAS qui, lui, amène un surcroît d'activité. Qui plus est, le SIP de Poligny est référencé à -2,7 emplois au 31/12/2019, majoritairement des C...La logique de la DL échappe aux sections CFDT et CFTC.***

En parallèle, avec la création d'une nouvelle intercommunalité « Terre d'Emeraude », la Trésorerie d'Arinthod perd un emploi au profit de celle de Clairvaux.

Les sections CFDT et CFTC souhaitent mettre en lumière les conséquences de ce changement pour l'agent de catégorie C concerné. Il est devenu ALD au 1^{er} janvier 2020, ne peut plus rester dans son poste comme auparavant et subit les décisions de la direction.

Pour information, le poste de comptable de la trésorerie d'Arinthod sera à nouveau proposé au mouvement

de mutation, dès septembre 2020.

Les sections CFDT et CFTC ont profité de cette réunion pour signaler, à nouveau, la situation des agents de la partie « enregistrement » du SPFE qui se sentent un peu oubliés.

La DL a conscience de la charge de travail à laquelle ils font face efficacement. Mais pour elle, actuellement, l'enjeu se situe au niveau du délai de traitement des actes du SPF, qui ne cesse de s'allonger malgré les efforts quotidiens des collègues.

Pour les sections CFDT et CFTC chaque agent, chaque service du département mérite la même attention et il est indispensable que la DL en prenne conscience.

L'ensemble des organisations syndicales a évidemment voté contre ce projet de suppressions d'emplois.

Démétropolisation :

En France pour les 50 projets prévus 470 communes se sont portées candidates en présentant leur attractivité et leurs ressources (bâtiments disponibles par exemple).

Dans le Jura Saint Claude et Lons-le-Saunier ont candidaté. La première a recouru à l'aide de la direction pour la confection de son dossier, au contraire de la 2ème. Les premières réponses seront connues fin janvier, début février.

NRP :

- **Les sections CFDT et CFTC ont évoqué l'absence d'adjoint au PID, alors que cette structure est pourtant composée de 18 agents.**

La DL a avancé qu'elle est d'une part en pleine réflexion quant à la répartition de l'encadrement dans le Jura et d'autre part dans l'attente des conclusions d'un groupe de travail national, relatif à l'évolution de la mission fiscale dans le cadre du NRP.

Bref, les sections CFDT et CFTC en déduisent qu' il est urgent d'attendre et gare à la restructuration du PID...

- En ce qui concerne les Trésoreries de Dole EHMS et Lons Municipal, seuls 3 établissements « M21 » seront transférés de Lons Municipal à Dole EHSM au 01/01/21, les autres transferts éventuels (hébergés, M22 et maisons de retraite) étant abandonnés à ce jour.

Pour information, la création du SGC de Dole au 1^{er} septembre n'est toujours pas actée car la DG n'a pas encore donné son feu vert.

- Pour Champagnole, les choses sont plus que floues :
 - La demande d'une antenne pérenne a été déposée auprès de la DG ;
 - Mais le seuil critique de 8 agents pour la constitution d'une antenne n'est pas envisagé par la DL ;
 - Une entorse à cette règle semble possible.(Comme pour l'antenne de Saint-Claude qui est actée pourtant sans nombre d'emploi défini) ;
 - Mais le président du Conseil communautaire n'aurait pas répondu à cette proposition.Quelles missions ? Quels services publics ? Quel type d'accueil ?
La possibilité de travail à distance pour les agents semble être l'unique périmètre validé.

EFS

A ce jour, seule une formation dédiée DGFIP de 2h est prévue pour les animateurs des EFS, d'autres formations devraient suivre, mais leur contenu et leur fréquence sont inconnus.

Pour les sections CFDT et CFTC, le flou règne à nouveau. Rien n'est vraiment défini alors qu'il s'agit pourtant de l'application concrète d'une des mesures phares du gouvernement...Par ailleurs les sections CFDT et CFTC craignent que ce peu de formation rejaillisse sur les agents référents. Il est important de préciser qu'ils sont parois référents de plusieurs EFS et évidemment, sans décharge de leur travail habituel. Nous sommes toujours dans les apparences, dans le faire toujours plus avec toujours moins d'agents.

Les élus CFDT Alexandre BON, Sophie BON et CFTC Corinne THOMET

